

signé électroniquement le 30/05/2018
par BERNARD RIOUAL



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 30

Votants : 32

Procurations : 2

Délibération rendue exécutoire

le : - 5 JUIN 2018

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 22/05/2018

Affichage en date du : 22/05/2018

Publication en date du : - 5 JUIN 2018

Réception en préfecture : 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-huit mai

Le Conseil municipal de la Commune de PLOUZANÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Karine APPERE ayant donné procuration à Mme Martine BIZIEN, M. Nicolas DEMERSCASTEL à M. Yves DU BUIT, Mme Yvonne THOMAS.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre SOUBIGOU.

N° 2018-05-06

Objet : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2017 du budget principal de la commune.

Rapporteur : Damien DESCHAMPS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire M14,

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017, issus du compte administratif pour le budget principal de la commune.

Les restes à réaliser de l'exercice 2017 présentent un excédent de 796 281,53 €, qui se cumule au déficit d'investissement cumulé d'un montant de 1 856 634,90 €.

Il est proposé, après couverture du déficit des restes à réaliser et du déficit d'investissement cumulé, et au vu des dépenses prévues à la section d'investissement au BP 2018, d'affecter en réserves un montant 2 500 000 €, et de conserver le solde à la section de fonctionnement :

budget principal	dépenses	recettes	solde
Investissement	3 760 570,16	4 476 953,31	716 383,15
	déficit 2016 reporté		-2 573 018,05
Résultat d'investissement cumulé			-1 856 634,90
Fonctionnement	9 208 981,41	11 181 614,45	1 972 633,04
	excédent 2016 reporté		2 191 256,32
Excédent de fonctionnement cumulé			4 163 889,36
Restes à Réaliser	534 179,56	1 330 461,09	796 281,53
Affectation en réserves (1068)			2 500 000,00
Excédent de fonctionnement à reporter (002)			1 663 889,36

Il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures et signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (7 abstentions, soit le groupe « Plouzané demain », 25 voix pour) :

➤ **APPROUVE** l'affectation définitive des résultats de l'exercice budgétaire 2017 du budget principal de la commune.

Pour extrait conforme,
 Plouzané, le 31 mai 2018

Le Maire,

Bernard RIOUAL